



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE POSTE

Fonction : DÉLÉGUÉ(E) ACADÉMIQUE A LA VIE LYCÉENNE (D.A.V.L)

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A / A+

Poste vacant

Peuvent faire acte de candidature les personnels titulaires de l'académie de CRETEIL qui exercent une mission pédagogique ou éducative et motivés particulièrement par les questions de la vie lycéenne et de citoyenneté.

Affectation

Administrative : Rectorat de l'académie de Créteil

Géographique : Rectorat de l'académie de Créteil – 4, avenue Georges Enesco 94010 CRETEIL

Composée de trois départements de l'Est parisien (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), l'académie de Créteil couvre 53 % de l'Île-de-France.

Elle compte plus de 4 millions d'habitants.

Près d'un million d'élèves, étudiants et apprentis y sont scolarisés.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Missions

Missions Vie Lycéenne :

Sous l'autorité du Conseiller technique Vie Scolaire, le/la DAVL a pour mission d'organiser et de **dynamiser la vie lycéenne au sein de l'académie.**

II/Elle assure la promotion de l'éducation à la citoyenneté et favorise la participation active des élèves à la vie des établissements.

Dans ce but, il/elle doit :

- Coordonner les élections en lien avec la vie lycéenne (CVL, CAVL et CNVL)
- Organiser les réunions du CAVL
- Coordonner et animer le réseau des référents vie lycéenne
- Contribuer à l'élaboration, au suivi et à la valorisation des projets des élèves
- Organiser et animer des temps de formation pour les élus lycéens, en lien avec les priorités académiques
- Articuler les différentes instances de la vie lycéenne : CVL, inter-CVL, CAVL, inter-CAVL et CNVL
- Travailler en partenariat avec les acteurs académiques



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conditions particulières d'exercice

Conduite de projet : OUI

Le/La D.A.V.L est amené(e) à se déplacer régulièrement dans les établissements de l'académie.

Compétences*

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

Cette fonction requiert :

- Des **bonnes connaissances sur le fonctionnement de l'E.P.L.E**, son pilotage, et de façon plus générale l'organisation du système éducatif
- des qualités **d'organisation, de communication** auprès des jeunes et des partenaires institutionnels ;
- la **maîtrise de la méthodologie de projet** (définition des objectifs, gestion d'un budget, évaluation du projet)
- des capacités **d'initiative** afin d'impulser et de suivre les projets

SAVOIR-FAIRE

- **Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.**
- Utilisation des **nouvelles technologies de l'information et de la communication** (animation des réseaux sociaux pour la vie lycéenne académique)
- **Suivi des actualités de l'éducation** et les mettre en **perspective avec les actions de vie lycéenne**

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH1305559A)

PROCEDURE POUR DEPOSER SA CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation + curriculum vitae) devront être adressées
par courrier électronique, à l'attention de
ce.recteur@ac-creteil.fr